



Conseil Communal  
JORAT-MEZIERES

Jorat-Mézières, le 21 juin 2017

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 21 JUIN 2017

**Présidence :** Monsieur David Mack

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, en sa séance, a décidé :**

- Préavis 08/2017 : Règlement communal et tarif des émoluments du Contrôle des habitants  
**d'adopter le Règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants pour la commune de Jorat-Mézières tel que présenté.**
- Préavis 09/2017 : Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions  
**d'adopter le Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions tel que présenté.**
- Préavis 10/2017 : Gestion de la Municipalité et comptes communaux pour l'année 2016
  - a) **d'accepter le rapport sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2016 ;**
  - b) **d'accepter les comptes de la commune de Carrouge pour l'année 2016, lesquels présentent un excédent de recettes de Fr. 232'223.47 et un capital de Fr. 1'298'569.31 au 31 décembre 2016 ;**
  - c) **d'accepter les comptes de la commune de Ferlens pour l'année 2016, lesquels présentent un excédent de recettes de Fr. 10'200.38 et un capital de Fr. 344'857.79 au 31 décembre.2016 ;**
  - d) **d'accepter les comptes de la commune de Mézières pour l'année 2016, lesquels présentent un excédent de recettes de Fr. 31'719.08 et un capital de Fr. 1'119'358.02 au 31 décembre 2016.**

*Ainsi délibéré en séance du vingt-et-un juin deux mille dix-sept.*

Le Président,

  
David Mack



La secrétaire,

  
Catherine Poncelet